

inférieur à \$200 par habitant; et 17% du budget de l'aide bilatérale a été déboursé dans les 25 pays les moins développés.

Par contre, les pays dont le PNB par habitant se situait entre \$200 et \$375 n'ont reçu, au cours de l'année dernière, que 10% des fonds d'aide bilatérale; et 12% sont allés à des pays dont le PNB par tête s'élevait à plus de \$375, la plupart d'entre eux dans les Antilles et en Amérique latine.

Je veux faire remarquer également aux membres du Comité que le Canada tend de plus en plus à concentrer son assistance dans les pays à très faible revenu. En 1970-1971, les décaissements de l'ACDI en faveur des 25 pays du monde les moins développés n'ont totalisé que 4.5% du budget total d'aide bilatérale; en 1971-1972, ils ont atteint 10%; en 1972-1973, 12.5%; en 1973-1974, 13%; et l'année dernière, 17%. Par contre, la part de fonds affectés aux pays en voie de développement dont le PNB est relativement élevé, soit \$375 ou plus par tête, est tombée de 17% en 1970-1971 à 12% en 1974-1975.

Il ne fait donc aucun doute que l'aide canadienne est octroyée là où les besoins sont les plus pressants; et je peux garantir aux membres du Comité que la nouvelle stratégie de l'ACDI pour la période de 1975-1980, loin d'abandonner cette orientation fondamentale, l'accentuera encore davantage.

J'aborde maintenant les politiques courantes de l'ACDI. Le Canada a traditionnellement canalisé le gros des efforts qu'il déploie en matière d'aide au développement dans ses programmes bilatéraux (de gouvernement à gouvernement), manifestant ainsi d'une part, son désir de mettre à la disposition des pays en voie de développement les compétences et les connaissances particulières qu'il a acquises, au fil des années, à l'égard d'une foule de problèmes analogues aux problèmes qui assaillent les pays en voie de développement et, d'autre part, sa volonté de conserver une identité canadienne distincte aux projets et programmes qu'il appuie. Au cours de l'année financière 1975-1976, 570.5 millions de dollars, ou 61% de tous les crédits de l'aide publique au développement, seront affectés au programme d'aide bilatérale.

En 1970, le Gouvernement a fait part de son intention d'augmenter la proportion d'aide acheminée par l'entremise des institutions multilatérales pour la porter à "environ 25%" de l'ensemble du programme. Le Canada reconnaissait ainsi qu'il ne dispose pas de la compétence voulue dans certains domaines d'une importance cruciale et qu'il considère que de nombreuses institutions internationales jouent un rôle précieux dans la coopération au